

**Arrête modificatif de composition de la formation spécialisée en matière de santé,
de sécurité et des conditions de travail du comité social territorial**

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 portant élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération FBPA-021-11708/2022/CM du 5 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement ;
- La délibération FBPA-034-12940/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation Spécialisée du futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté modificatif n° 24/093/CM du 27 février 2024 de composition du Comité Social Territorial ;
- Le procès-verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l'élection professionnelle du jeudi 8 décembre 2022 des représentants du personnel au Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- L'arrêté initial n° 23/179/CM du 14 mars 2023, les arrêtés modificatifs n° 23/212/CM du 5 avril 2023, n°23/276/CM du 1^{er} juin 2023, n°23/414/CM du 13 septembre 2023, n°24/121/CM du 19 mars 2024 et le n° 24/169/CM du 17 mai 2024 portant composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- La désignation en date du 10 juillet 2024 de Madame Aima Puccinelli en qualité de représentante de l'administration suppléante en remplacement de Madame Nathalie N'Doumbe.
- La désignation du 10 juillet 2024 de Monsieur Jean-Philippe D'Issernio en qualité de représentant de l'administration titulaire en remplacement de Monsieur Vincent Sename.
- Monsieur Vincent Sename, représentant de l'Administration titulaire de la Formation Spécialisée matière de Santé, de Sécurité et des conditions de Travail du Comité Social Territorial deviendra suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis Dalmasso.
- La désignation du 10 juillet 2024 de Madame Marianne Reinig en qualité de représentante de l'administration suppléante en remplacement de Madame Alexandra Serra.
- La désignation du 10 juillet 2024 de Monsieur Loik Queffelec en qualité de représentant de l'administration suppléant en remplacement de Monsieur Mokhtar Benaouda.
- La désignation du 10 juillet 2024 de Monsieur Bruno Caminade en qualité de représentant de l'administration suppléant en remplacement de Monsieur Christophe Blanc.

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- A compter du 1^{er} mars 2024, Monsieur Christian Cauchi, représentant du personnel suppléant du syndicat UNSA à la Formation Spécialisée matière de Santé, de Sécurité et des conditions de Travail du Comité Social Territorial, est sorti des effectifs métropolitains (départ à la retraite). Ce dernier sera remplacé par Madame Béatrice Aubert.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 24/169/CM est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de l'administration et du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial :

Représentants de l'administration

Titulaires

- M. Martial Alvarez
- Mme Solange Biaggi
- M. Guy Barret
- M. Alain Rousset
- M. David Galtier
- M. Gérard Frau
- M. Laurent Simon
- M. Domnin Rauscher
- Mme Sandra Rossi
- M. Claude Faucher
- M. Eric Taverni
- M. Jean-Philippe D'Isse

Suppléants

- M. Christian Amiraty
- M. Frédéric Guelle
- M. Roland Mouren
- Mme Emilie Cannone
- M. Philippe Ginoux
- M. Romain Brument
- M. Régis Martin
- M. Patrick Ghigonetto
- Mme Nicole Joulia
- M. Vincent Goyet
- M. Jean-Baptiste Rivoallan
- M. Pierre Laget
- M. Bernard destrost
- M. Christian Nervi
- Mme Aima Puccinelli
- M. Olivier Desarnaud
- Mme Isabelle Rohee-Sroka
- Mme Christine Vial
- M. Robert Balestrieri
- Mme Nelly Nannero

Reçu au Contrôle de légalité le 5 septembre 2024

- Mme Laurence Dardhalon
- Mme Pascale Pietta
- M. Fabrice Bardisa

- Mme Marianne Reinig
- Mme Christèle Roubaud
- M. Vincent Sename
- M. Loik Queffelec
- M. David Sanchez
- M. Bruno Caminade
- M. Cyrille Naudy
- Mme Josiane Eydoux
- Mme Biljana Bogdanovic
- Mme Aurore Matteo

Représentants du personnel

Titulaires

- M. Ahmed Aina (FO)
- M. Patrice Ayache (FO)
- Mme Magali Trossevin (FO)
- Mme. Nadège Pitalugue (FO)
- M. Karim Yagoub (FO)
- Mme Frédérique Bonnabesse (FSU)
- Mme Aurélie Fruit-CailloI (FSU)

Suppléants

- M. Francis Atoko (FO)
- M. Thibaut Blan (FO)
- M. Jean-François Filosa (FO)
- M. Josué Knoppers (FO)
- M. Rodolphe Lamourette (FO)
- M. Gilles Dreves (FO)
- M. Pascal Mans (FO)
- M. Laurent Parrinello (FO)
- M. Vitor Pinheiro (FO)
- M. Chérif Telmat(FO)
- Mme Dalila Belkamsa (FSU)
- M. Laurent Benac (FSU)
- M. Yannick Blanc (FSU)
- M. Fabien Dumas (FSU)

- M. Alain Lubrano di Scampamorte (FSU)
- Mme Aïssa Fetimi (FSU)
- M. Cyril Augereau (FSU)

- Mme Fleur Skrivan (FSU)
- Mme Leila Ikhlef (FSU)
- M. Mokhtar Ben Said (FSU)

- M. Pierre Rochard (FSU)
- M. Jérémie Porte (FSU)
- Mme Sabrina Belloni (UNSA)
- M. Mohamed Rekaiki (FSU)
- M. Michel Krol (UNSA)
- M. Michael Blavier (UNSA)
- M. Franck Papain (UNSA)
- Mme Béatrice Aubert (UNSA)
- Mme Dominique Maccari (CGT)
- Mme Vanessa Dufour (UNSA)
- M. Alain Brosseau (UNION)
- Mme Diane Page (UNSA)
- M. Philippe Gras (UNSA)
- Mme Isabelle Schong (UNSA)
- M. Maxime Grand-Jean (CGT)
- Mme Immane Wild (CGT)
- M. Patrick Bruchon (Union)
- M. Roger Domenget (Union)

Article 2 :

Monsieur Martial Alvarez assure la présidence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David Galtier assurera cette même présidence.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de son affichage et que le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2024

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 5 septembre 2024